

BAREMES DES HONORAIRES DE L'AGENCE LA SEYNE/MER

Tarifs applicables du 20/03/2018 au 19/03/2019

TRANSACTION - VENTE

<i>Jusqu'à 69900 €</i>	<i>7000 € TTC</i>
<i>De 70000 € à 99900 €</i>	<i>8000 € TTC</i>
<i>De 100000 € à 199900 €</i>	<i>12000 € TTC</i>
<i>De 200000 € à 299900 €</i>	<i>15000 € TTC</i>
<i>De 300000 € à 399900 €</i>	<i>18000 € TTC</i>
<i>De 400000€ à 599900 €</i>	<i>23000 € TTC</i>
<i>De 600000€ et au delà</i>	<i>4% TTC</i>

Principe du non-cumul : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

Nos honoraires sont exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un acte écrit constatant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le mandant (vendeur) sauf disposition contraire du mandat

GESTION LOCATIVE

Merci de renseigner vos informations « Gestion Locative » dans ce champ texte ou de supprimer cette partie.

Nos honoraires sont de 7% TTC du montant du loyer charges comprises.

Merci de renseigner vos informations « Baux Commerciaux et Professionnels » dans ce champ texte ou de supprimer cette partie.